

Réf: Dossier 250740

Avis de constitution

SOCIETE « YEÔMO »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 7EME TRANCHE , Lot
3855, Ilot 312

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Sept 2023, et enregistrés au CEPICI le 14 Sept 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « YEÔMO »

Objet : La société a pour objet en CÔTE D'IVOIRE et à l'ETRANGER :

- Livraison de biens ;
- Transport et transit ;
- Location et vente de véhicule ;
- Aménagement foncier et vente de terrain ;
- Gestion mobilière et immobilier ;
- Vente de matériels informatiques ;
- Commerce de produit alimentaire ;
- Agence de voyage.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée-

-et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 7EME TRANCHE ,
Lot 3855, Ilot 312

Dirigeant(s) M EKRA KOFFI KANGA PATRICE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-10419 du 19/09/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°67496/GTCA/RC/2023 du 19/09/2023

